

voies ferrées en état d'assurer des recettes suffisantes pour payer l'intérêt sur les obligations et pour permettre à la population déjà établie dans cette région d'augmenter sa production. L'état actuel de ces chemins de fer retarde le développement d'une région où les colons ont été attirés par la promesse d'un chemin de fer.

M. SUTHERLAND: On a beaucoup parlé ce soir de ce que le Gouvernement fait dans les autres provinces et des chemins de fer qu'il construit et subventionne dans les autres parties du pays. Cette expression "les autres parties du pays" revient si souvent, qu'il est peut-être temps de s'entendre à ce sujet. Il y a quelques années, des députés qui plaident aujourd'hui la cause de leurs provinces respectives, s'opposaient énergiquement à ce que la subvention ordinaire fut accordée à un chemin de fer que le gouvernement provincial avait construit de ses propres deniers. Pendant plusieurs sessions successives, le gouvernement provincial demanda cette subvention, et nous nous rappelons avec quelle énergie l'honorable député d'Edmonton et l'honorable député de Saint-Jean combattirent le projet du Gouvernement; nous nous rappelons que le bill fut finalement adopté par la Chambre et rejeté par le Sénat; nous nous rappelons qu'il fut adopté de nouveau l'année suivante et confirmé par le Sénat, à une très faible majorité. Je trouve que l'on parle trop des "autres parties du Canada".

L'hon. M. PUGSLEY: Je crois que la province d'Ontario n'a demandé la subvention fédérale qu'après que le chemin fut construit. La construction en avait été commencée longtemps avant que la demande d'une subvention fût faite au Gouvernement fédéral.

M. SUTHERLAND: Je crois pouvoir affirmer qu'à maintes reprises, la province s'est adressée au Gouvernement fédéral dont mes honorables amis faisaient partie et que la subvention lui fut toujours refusée.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député prétend-il que la demande a été faite par le ministère Ross?

M. SUTHERLAND: Oui.

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne le crois pas.

M. SUTHERLAND: Feu l'honorable sir George Ross a fait lui-même la demande ainsi qu'on peut le constater par les docu-

ments officiels. L'honorable député de Saint-Jean dit que le Gouvernement devrait acquérir et exploiter certaines voies ferrées dans les provinces de l'Est. Nous n'avons pas oublié l'attitude prise par les membres de l'opposition l'an dernier, lorsque la province d'Ontario s'est opposée au renouvellement d'une charte à une compagnie étrangère en donnant comme raison que la province elle-même était prête à construire le chemin sans demander un dollar au Gouvernement fédéral. Ici et ailleurs, mes honorables amis se sont fortement opposés à cette demande du gouvernement d'Ontario. Le Gouvernement fédéral veut se montrer conséquent; il désire que toutes les provinces soient traitées de la même manière; il ne peut pas faire une exception pour le Nouveau-Brunswick et accorder à cette province des faveurs qu'il refuse aux autres. Je considère que le temps est passé où l'on pouvait se servir de pareils arguments dans cette Chambre.

M. CARVELL: Que pense l'honorable député du chemin de fer Québec-Saguenay?

M. SUTHERLAND: Tous les ans, les honorables députés nous redisent la même histoire au sujet de lignes d'embranchement dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Dans le cas dont je parle, ils ne veulent pas que le Gouvernement accordât la subvention ordinaire de \$6,400 par mille, bien que le gouvernement d'Ontario eût construit le chemin lui-même. Aucune compagnie privée ne voulait en entreprendre la construction, parce que l'on croyait que l'entreprise ne serait pas avantageuse. Ceci fait ressortir la différence des conditions existantes dans les différentes provinces.

L'hon. M. PUGSLEY: Vu que l'ex-ministre des chemins de fer est absent et qu'il aimerait peut-être à prendre la parole sur cet item, je propose qu'il soit réservé et que le comité vote les item 104, 105 et 106. Le ministre a accompli un bon travail en s'assurant des sentiments de la députation, ce qui vaut autant que le vote des crédits, puisqu'il faut qu'un débat ait lieu.

L'hon. M. COCHRANE: J'accepte la proposition de mon honorable ami.

M. McKENZIE: L'honorable député de Richmond désire peut-être faire quelques remarques au sujet de l'item 106. Je suppose que le ministre n'y aura pas d'objection.